Village fleuri

LES BARTHES

BULLETIN MUNICIPAL *Printemps-Eté 2014*

Edito du Maire

Le 23 mars 2014, vous m'avez témoigné votre confiance en élisant l'équipe municipale qui est amenée à gérer la commune pour les 6 ans à venir. Je tiens à vous en remercier personnellement. Avec l'aide du conseil municipal, qui allie l'expérience des anciens et la motivation toute fraîche des nouveaux, je vais tout mettre en œuvre pour qu'il fasse bon vivre Aux Barthes.

Le premier bulletin municipal de la nouvelle équipe vous donne la liste des commissions créées au sein du conseil ainsi que le nom des personnes qui ont en charge les différents postes sur lesquels nous pouvons intervenir.
Les responsables de quartier sont également désignés. Ces personnes proches de chez vous, vous les connaissez, vous pouvez donc vous adresser à elles pour leur faire part de vos soucis, de vos difficultés, dans la mesure où une action de la municipalité peut y apporter une réponse.
Quant à moi, je continuerai d'être présent à la mairie les jours d'ouverture.
Bien sûr, en cas d'urgence, vous pouvez me joindre par téléphone.

Je voudrais une nouvelle fois remercier les anciens conseillers municipaux, qui ont choisi de ne pas renouveler leur mandat, pour l'ensemble du travail qu'ils ont accompli pour le bien de la commune.
Merci encore pour la confiance que vous nous avez accordée, nous ferons tout pour en être dignes.

Le mot de la rédaction

Nous sommes heureux de vous présenter le premier bulletin conçu et réalisé par l'ensemble des membres de la commission ***INFORMATION ET ANIMATION*** du conseil municipal récemment élu.

Avant toute chose, nous tenons à remercier M. Damamme qui a donné au bulletin une forme très aboutie. Il a oeuvré avec compétence et dévouement. Aussi, c'est avec beaucoup d'humilité que nous prenons la suite pour cette mission d'information au service de tous.
Afin de nous aider dans cette entreprise passionnante, vous qui êtes les acteurs de la vie sociale, économique et culturelle, ne manquez pas de nous faire part de vos remarques ou suggestions.

Le bulletin municipal est un lieu de parole ouvert à tous et un lien social entre les personnes.
A cet effet une boîte à idées sera mise à votre disposition à la mairie des Barthes, n'hésitez-pas à y déposer toutes vos questions ou autres...

Tout le conseil municipal vous remercie pour votre collaboration bienveillante.

Sommaire *Printemps-Eté 2014*

Edito de Monsieur le Maire/Le mot de la rédaction p 2
Dans le rétro :
- Vœux du maire p 4-5
- Goûter du CCAS p 6

Infos-Mairie
- Conseil municipal du 30/01/14 p 7
- Conseil municipal du 04/03/14 p 7-8
- Elections municipales 23/03/14 p 9
- Conseil municipal du 28/03/14 p 9 à 12
- Conseil municipal du 15/04/14 p 12 à 18
- Elections européennes p18
- Autres infos mairie p 19-20
- Les élus dans leur quartier p 21

Carnet de la commune p 22
Notre école p 23 à 25
« Plantation de Mai » p 26 à 28
Calendrier des festivités et manifestations à venir p 29
Le coin des associations p 30
- Le Comité des fêtes p 30-31
- Les Cheveux d'Argent p 32-33
- Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre p 34-35
- Commémorations : 19 Mars 2014 (ACVG) p 36
  08 Mai 2014 (ACVG) p 37
- Association Communale de Chasse Agréée des Barthes p 38
- Les Barthes 2002 p 39
- Belle Arabesque p 40-41
- Tirades et répliques p 42-43

Tribune libre p 44
Environnement – Développement durable p45

Secrétariat de Mairie

Bureau ouvert :

Lundi de 13H30 à 17H30
Jeudi de 8H à 12H

Renseignements :

Tél : **05 63 31 62 54**
Fax : **05 63 30 92 96**
Email : mairie-les.barthes@info82.com

Salle des fêtes

La salle des fêtes peut être louée

Renseignements :
- à la mairie
- ou auprès de M. Sobol :
06 10 78 41 56

Urgences

Pompiers **18** ou **112**
Gendarmerie **17**
S.A.M.U. **15**
Centre anti-poisons : **05 61 77 22 33**
(Toulouse)
Centre hospitalier) : **05 63 04 67 00**
(Castelsarrasin /Moissac)

Dans le rétro…

11 Janvier 2014

Vœux du maire à la population des Barthes

La traditionnelle cérémonie de **présentation des vœux pour la nouvelle année** a eu lieu **le 11 janvier 2014**.

Après avoir remercié les nombreuses personnes qui avaient répondu à l'invitation et souhaité la bienvenue dans la commune aux nouveaux résidents, Monsieur le Maire, entouré de ses conseillers municipaux, **a présenté ses vœux pour l'année 2014.**

Puis Monsieur Magnac a récapitulé **les principales actions menées pendant l'année écoulée** :

- **la déchetterie de la DRIMM,** à Montech, est désormais accessible à tous les habitants de la commune.

- **la réforme des rythmes scolaires**, à savoir la réorganisation du temps scolaire souhaitée par le ministre de l'éducation nationale, a été mise en œuvre : le temps des cours est dorénavant réparti sur 4 jours et demi par semaine. Tous les partenaires (enseignants, agents communaux) ont œuvré pour que ce changement se passe pour le mieux et dans l'intérêt de l'enfant.

- **une régie communale** a été créée pour la comptabilité des recettes de cantine et de produits résultants de la location de la salle des fêtes.

- **zone constructible « Fontayne »** : après la viabilisation de 15 lots en première tranche, 9 terrains supplémentaires sont prêts à la construction.

- **accès au presbytère** : un accord a été trouvé avec la propriétaire de l'ancienne maison Delcassé pour l'achat du terrain nécessaire à la création d'un accès au bâtiment.

- **un système de chauffage/climatisation réversible** a été installé à la mairie.

- **la crèche intercommunale** a ouvert à Labastide du Temple le 1er octobre 2013.

Monsieur le Maire a ensuite énoncé **les projets pour l'année à venir :**

- **la mise en place des lampadaires** manquants dans le village, qui sera réalisée dans le courant du premier semestre.

- **la création du site internet** de la commune, moyen de communication aujourd'hui incontournable.

- **une restauration du monument aux morts** est prévue à l'occasion du centenaire du début de la première guerre mondiale.

Il a également rappelé **les rendez-vous « citoyens » importants de l'année 2014 :**

- le **recensement de la population** : du 15 janvier au 15 février 2014.
- les **Elections Municipales** : les 23 et 30 mars 2014.
- les **Elections Européennes** : le 25 mai 2014.

André Magnac a ensuite adressé toutes ses félicitations à ceux qui participent à la vie du village, les bénévoles des différentes associations et a remercié tout particulièrement l'ensemble des conseillers municipaux qui, en répondant toujours présents aux réunions, contribuent à la bonne marche de la gestion communale.

Pour clore son exposé, il a invité l'assistance à se tourner vers les tables pour un buffet gourmand préparé par les membres du Conseil Municipal.

Goûter du C.C.A.S.

Comme chaque année, l'équipe du bureau du CCAS a organisé une journée en l'honneur des habitants de plus de soixante ans de la commune.

Un moment convivial de détente.

Cette année, c'est l'humoriste Iragne qui a animé l'après-midi. Il nous avait déjà fait l'honneur de venir en 2003 aux Barthes.

La dégustation de petits gâteaux et de vin blanc a clôturé cette rencontre.

L'équipe déplore cependant le manque de participants et va repenser l'événement d'ici l'année prochaine. Ceux qui sont concernés par cette animation ne doivent pas hésiter à nous faire parvenir pistes de réflexion et autres propositions !

Infos mairie…

Réunion du Conseil Municipal du 30 Janvier 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30/01/2014 à 20H30 à la mairie.

Etaient présents : André Magnac, Francine DOSSUN, Jean-Marc MIRAMONT, Yves PLANTADE, Romuald BRAVO, Jean-Claude DAMAMME, Josiane LABRUYERE, Anne PENCHE, Stéphane SOBOL.

Travaux d'aménagement du village : renouvellement crédit relais de 150 000 €

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour terminer les travaux d'aménagement du village et notamment l'éclairage public, il y a lieu de renouveler le crédit relais d'un montant de 150 000 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :
- approuve le renouvellement du crédit relais d'un montant de 150 000 € aux conditions suivantes : durée 24 mois – taux variable et égal EONIA +3% soit actuellement 3.169% - frais de dossier 300 €
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Subvention exceptionnelle à la Régie des Transports scolaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Régie des Transports Scolaires, ceci afin de régler l'emprunt du bus et une facture qui restent impayés faute de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :
- émet un avis favorable au versement d'une subvention de 5000 € sur le budget de la Régie des Transports scolaires
- charge Monsieur le Maire de la réalisation au plus vite de ce versement afin de ne pas pénaliser financièrement la Régie des Transports.

Réunion du Conseil Municipal du 04 Mars 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 04/03/2014 à 21H à la mairie.

Etaient présents : André Magnac, Jean-Marc MIRAMONT, Francine DOSSUN, Yves PLANTADE, Romuald BRAVO, Jean-Claude DAMAMME, Josiane LABRUYERE, Anne PENCHE, Stéphane SOBOL.

Remise gracieuse dette cantine : annulation délibération

Monsieur le Maire fait part du fait qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 09 Décembre 2013, le secours étant pris en charge par le CCAS de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :
- émet un avis favorable
- charge Monsieur le Maire de faire procéder aux écritures comptables nécessaires.

Mise à disposition agents communaux à la Communauté de Communes des Terrasses et Plaines des Deux Cantons

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la mise à disposition des agents de la commune à la Communauté de Communes des Terrasses et Plaines des Deux Cantons, notamment pour les travaux de voirie et le centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à la mise à disposition de ces agents :
- autorise Monsieur le Maire à signer, avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes, une convention de mise à disposition des agents communaux.

Travaux éclairage public Avenue des Champs Elysées (tranche 2)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie concernant l'extension de l'éclairage public « Champs Elysées » (Tranche 2) pour une dépense de 31 155,06 € + les honoraires du SDE maître d'œuvre, fixés à ce jour à 3,50% du montant HT des travaux, soit 908,69 € - coût du projet 32 063,75 €.
La facture définitive tiendra compte des modifications qui pourraient intervenir dans la consistance des travaux et des actualisations des prix au moment de leur réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :
- approuve la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public « Champs Elysées » (Tranche 2) et la dépense prévisionnelle de 32 063,75 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux
- charge Monsieur le Maire de mener à bien ces réalisations.

Construction d'une usine de production d'eau potable

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait que l'enquête publique concernant la construction d'une usine de production d'eau potable et son alimentation en eau brute à partir du Tarn et du canal latéral à la Garonne, sur le territoire de la commune de Moissac, est terminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve cette construction.

Elections municipales du 23 Mars 2014

Résultats du 1er tour

Inscrits **364** Votants **262** Blanc **1** Nuls **12**
Exprimés **249**

Elus	Voix	Pourcentage
Yves PlANTADE	240	96,38%
Valérie TUYERES	232	93,17%
Josiane LABRUYERE	228	91,57%
Fabienne LEMOUZY	225	90,36%
Marie-Claire QUEBRE	222	89,16%
Francine DOSSUN	221	88,75%
Jean-Marc MIRAMONT	219	87,95%
Jean CANE	216	86,75%
Anne PENCHE	208	83,53%
André MAGNAC	203	81,53%
Stephan SOBOL	192	77,11%

Réunion du Conseil Municipal du 28 Mars 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28/03/2014 à 20H30 à la Salle des Fêtes.

Présents : André MAGNAC, Francine DOSSUN, Jean-Marc MIRAMONT, Yves PLANTADE, Jean CANE, Josiane LABRUYERE, Fabienne LEMOUZY, Anne PENCHE, Marie-Claire QUEBRE, Stéphane SOBOL, Valérie TUYERES.

Election du Maire, détermination du nombre d'adjoints au Maire et élection des adjoints

- Seul candidat, André Magnac est reconduit dans sa fonction de Maire à la majorité absolue (10 voix pour - 1 bulletin blanc).
- Le Conseil municipal fixe le nombre d'adjoints au Maire : ce nombre, ne pouvant dépasser 30% de l'effectif global du Conseil, est donc porté à trois.
- Seuls candidats, les trois adjoints sont chacun élus, tour à tour, à la majorité absolue (10 voix pour - 1 bulletin blanc).

Nouvelle composition du Conseil Municipal :

Maire	André Magnac
1er Adjoint 2ème Adjoint 3ème Adjoint	Francine Dossun Jean-Marc Miramont Yves Plantade

Conseillers	Jean Cane Josiane Labruyère Fabienne Lemouzy Anne Penche Marie-Claire Quèbre Stephan Sobol Valérie Tuyères

Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les indemnités de fonction du maire et de ses adjoints. Il en énonce donc les principes de calcul :

Cas de la commune des Barthes d'après les résultats du dernier recensement de la population totale

	Taux applicable pour une commune dont la population totale est inférieure à 500 habitants	Taux applicable pour une commune dont la population totale est supérieure ou égale à 500 habitants	**Proposition de Monsieur le Maire, soumise à l'approbation du Conseil Municipal**	
			Taux de rémunération proposé	**Montant mensuel correspondant**
André Magnac, Maire	17% maxi	31% maxi	**22%**	**836,32 € bruts 748,18€ nets**
Francine Dossun, 1er adjoint Jean-Marc Miramont, 2ème adjoint Yves Plantade, 3ème adjoint	6,60% maxi	8,25% maxi	**7,20%**	**273,71€ bruts 244,86 € nets**.

Les taux cités dans ce tableau sont à appliquer à une base de 3801,47 €

Après délibération, la proposition du maire est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Délégation d'attributions à un Conseiller Municipal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une délégation de fonction est attribuée à Monsieur Stephan Sobol, conseiller municipal, au service des transports de la commune et propose que lui soit affectée une indemnité.
Celle-ci ne pouvant dépasser 6% de la base précédemment citée, André Magnac propose une rémunération de **5%** de cette base, soit **190,07€ bruts** mensuels **(177,04 € nets)**.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable au versement de cette indemnité.

Désignation des délégués aux différentes commissions

Les membres de ces commissions seront appelés à étudier et préparer les éventuelles décisions que devra prendre le Conseil Municipal.

Composition des commissions externes

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté de communes TP2C (Terrasses et plaines des 2 cantons)	André Magnac	Francine Dossun
SDE (Syndicat départemental d'Energie de Tarn et Garonne)	André Magnac	Yves Plantade
Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin	André Magnac Stephan Sobol	
SIVOM (Syndicat Intercommunal des Vallées et Terrasses de Tarn et de la Garonne)	André Magnac Jean-Marc Miramont	Francine Dossun Stephan Sobol

Composition des commissions communales

CCAS (Commission Communale d'Aide sociale)	André Magnac, Francine Dossun, Josiane Labruyère, Marie-Claire Quebre, Valérie Tuyères + trois personnes extérieures au conseil municipal : Madame Pierrette Belloc , Madame Monique Prieur, Madame Cécile Soubrier.
Finances	André Magnac, Francine Dossun, Jean-Marc Miramont Yves Plantade, Josiane Labruyère, Marie-Claire Quebre, Stephan Sobol, Valérie Tuyères
Bâtiment et travaux	André Magnac, Jean-Marc Miramont Yves Plantade, Jean Cane Fabienne Lemouzy Marie-Claire Quèbre
Ecole et Personnel communal	André Magnac, Francine Dossun, Jean-Marc Miramont, Josiane Labruyère, Marie-Claire Quebre Valérie Tuyères
Communication/Site Internet/Animation	André Magnac, Francine Dossun Josiane Labruyère, Fabienne Lemouzy, Anne Penche, Marie-Claire Quebre, Stephan Sobol
Agriculture, Artisanat, Commerce	André Magnac, Jean-Marc Miramont, Yves Plantade, Josiane Labruyère
Commission Transports	Stephan Sobol Jean Cane

Composition des commissions communales *(suite)*

Prévention des Risques Professionnels	André Magnac, Francine Dossun, Jean-Marc Miramont, Yves Plantade, Jean Cane Josiane Labruyère, Anne Penche
Location salle des fêtes	Stephan Sobol André Magnac
Délégué en charge des questions de défense / Sécurité routière	Stephan Sobol
Prévention des risques naturels	Tous les conseillers municipaux

Réunion du Conseil Municipal du 15 Avril 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15/04/14 à 21H à la mairie.

Etaient présents : André Magnac, Francine DOSSUN, Jean-Marc MIRAMONT, Yves PLANTADE, Jean CANE, Fabienne LEMOUZY, Anne PENCHE, Marie-Claire QUEBRE, Stéphane SOBOL, Valérie TUYERES.

Régie Transports scolaires – Budget 2014

Vue d'ensemble du budget 2014 de la Régie des Transports

Dépenses d'exploitation	20 767,00 €	Recettes d'exploitation	20 767,00 €
Dépenses Investissement	6 763,00 €	Recettes Investissement	6 763,00€
Total des dépenses	**27 530,00 €**	**Total des recettes**	**27 530,00 €**

Détails Section d'Exploitation

Dépenses		**Recettes**	
Charges à caractère général	8 455,00 €	Vente de produits fabriqués, prestations de services	800,00€
Charges de personnel et frais assimilés	8 000,00 €	Subvention d'exploitation	5 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	3 400,00 €	Produits exceptionnels	14 967,00 €
Charges financières	912,00 €		
TOTAL dépenses d'exploitation	**20 767,00** €	**TOTAL recettes d'exploitation**	**20 767,00** €

La commune a versé à la Régie des Transports une subvention exceptionnelle de 5000 € afin d'équilibrer la section Exploitation (Fonctionnement) de son budget.

Détails Section Investissement

Dépenses	Budget 2014	Recettes	Budget 2014
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au 31/12/2013	670,00 €	Recettes réelles (dotations, fonds divers et réserves)	3 363,00 €
Dépenses financières (Emprunts et dettes assimilées)	2 981,00 €	Recettes d'ordre (opérations d'ordre de transfert entre sections)	3 400,00 €
Dépenses d'équipement : (immobilisations corporelles = matériel de transport d'exploitation)	1 312,00 €		
Reste à réaliser (année 2013)	1 800,00 €		
Total Dépenses Investissement	**6 763,00 €**	**Total Recettes Investissement**	**6 763,00€**

Participation de la commune aux frais de Transports Scolaires Année scolaire 2014/2015

Le Conseil Général du Département de Tarn et Garonne prend en charge la majeure partie des coûts des transports scolaires, laissant à la charge des familles une participation, pour l'année scolaire 2014/2015, de 92 € pour les élèves demi-pensionnaires et de 46 € pour les élèves internes.

La commune prend-elle-même partiellement en charge cette participation des familles, en en assumant l'essentiel.

Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire, pour l'année scolaire 2014/2015, les mêmes taux de prise en charge que l'année dernière, à savoir **75%** à la charge de la commune, **25%** à la charge des familles, soit :

	Montant pris en charge par la mairie	Montant restant à la charge de la famille
pour une carte de transport à 92 € *(élèves demi-pensionnaires)*	69 €	23 €
pour une carte de transport à 46 € *(élèves internes)*	34,50 €	11,50 €

Cette prise en charge concerne :
- les élèves de l'école maternelle- primaire scolarisés uniquement sur la commune,
- les élèves de la CLIS (« Classe d'Intégration Scolaire), scolarisés hors de la commune,
- les élèves des collèges, lycées, LEP et CFA (à condition qu'ils soient scolarisés dans l'établissement le plus proche à dispenser la section choisie).

Budget communal 2014

Le budget communal a été approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Vue d'ensemble du budget 2014

	Fonctionnement	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENTS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	353 149,00 €	274 473,00 €
REPORTE	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTE	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		78 676,00 €
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**353 149,00 €**	**353 149,00 €**

	Investissement	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	167 577,00 €	219 354,00 €
REPORTE	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT)	66 500,00 €	
REPORTE	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		14 723,00 €
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**234 077,00 €**	**234 077,00 €**

TOTAL DU BUDGET	**587 226,00 €**	**587 226,00 €**

Détails Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	97 251,00 €	Résultat d'exploitation reporté – 31/12/2013	78 676,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	163 853,00 €	Atténuation de charges	6 730,00 €
Dépenses imprévues	3 000,00 €	Vente de produits fabriqués, prestations de services	19 195,00 €
Virement à la section d'investissement	15 000,00 €	Impôts et taxes	116 321,00 €
Autres charges de gestion courante	50 545,00 €	Dotations, subventions et participations	124 227,00 €
Charges financières	23 500,00 €	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
		Produits exceptionnels	5 000,00 €
TOTAL Dépenses Fonctionnement	**353 149,00** €	**TOTAL Recettes Fonctionnement**	**353 149,00** €

La section de fonctionnement regroupe essentiellement toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux et les charges financières liées aux intérêts de la dette communale.
Ces dépenses s'équilibrent avec les recettes composées essentiellement de l'excédent reporté, de la fiscalité locale et des dotations reçues.

Détails Section Investissement

Dépenses	Reste à réaliser (2013)	Budget 2014
Emprunt et dettes assimilées		64 665,00 €
Immobilisations corporelles		20 000,00 €
Immobilisations en cours :		
• Immobilisations corporelles en cours	66 500,00 €	
• Constructions		82 912,00 €
Total Dépenses Investissement	66 500,00 €	167 577,00 €
	soit 234 077,00 €	

Recettes	Budget 2014
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au 31/12/2013	14 723,00 €
Virement de la section d'exploitation (recettes)	15 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (matériel de transport) :	
Dotations, fonds divers et réserves	76 354,00 €
Subventions d'investissement (participation pour voirie et réseaux)	128 000,00 €
Total Recettes Investissement	234 077,00 €

La section d'investissement retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement

Vétusté de l'ancien matériel, augmentation de la surface de tonte : l'acquisition par la commune d'une nouvelle tondeuse, plus adaptée à l'ampleur du travail, s'imposait.

Taux des taxes de contributions directes

Après délibération, les taux communaux de contributions directes pour l'année 2014 ont été votés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

	Rappel taux 2012	Rappel taux 2013	Taux 2014	Rappel augmentation du taux de 2012 à 2013	Augmentation du taux de 2013 à 2014
Taxe d'habitation	**11,24%**	**11,47%**	**11,70%**	**+2%**	**+2%**
Taxe foncière sur les propriétés bâties	**11,99%**	**12,14%**	**12,38%**	**+2%**	**+2%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**105,72%**	**107,86%**	**108,93%**	**+2%**	**+1%**

La municipalité s'était engagée à contenir ces taux : dans notre commune, ils étaient en 2013 largement en-deçà des moyennes départementales et nationales et devraient le rester en 2014 :

	Taux moyen de 2013, au niveau		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2014
	national	**départemental**	
Taxe d'habitation	23,88%	**21,50%**	50,64%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,11%	**26,41%**	66,03%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,94%	**116,62%**	286,08%

Contributions de la commune à différents organismes ou associations

Service d'incendie	10 145 €
SIVOM (Syndicat Intercommunal des Vallées et Terrasses de Tarn et de la Garonne)	1 000 €
Communauté de communes CCTP2C (Terrasses et plaines des 2 cantons) *(participation de la commune au fonctionnement des services de la crèche et de la déchetterie)*	5 500€
CCAS (Commission Communale d'Aide Sociale)	2 000 €
Subvention Régie des Transports Scolaires	5 000 €
Subventions aux associations	6 000 €

Répartition des subventions aux associations pour l'année 2014

- **Association Don du Sang** **20,00**
- **C.A.U.E.** **30,00**
- **Adom 82** **30,00**
- **L'autre théâtre** **250,00**
- **Association Aveugles** **65,00**
- **Ligue contre le cancer** **65,00**
- **Comice Agricole** **110,00**
- **Association promotion santé** **30,00**
- **Group/Dev/Moyenne Garonne** **45,00**
- **Amis Médiathèque TG** **70,00**
- **Association Dep Parents enfants inadaptées** **95,00**
- **Association Piégeurs agréés (82)** **110,00**
- **Association Anciens Combattants** **100,00**
- **Association Les Cheveux d'Argent** **250,00**
- **Pôle Foot Terrasse du Tarn** **220,00**
- **Association Loc Coord Gérontologique** **30,00**
- **Association Tirades et Répliques** **250,00**
- **Terrasses et Rives du Tarn Judo** **100,00**
- **A.C.C.A Les Barthes** **250,00**
- **APE Ecole Girondine** **200,00**
- **La Prévention Routière** **20,00**
- **Comité Fête Votive** **2 900,00**
- **Association Belle Arabesque** **450,00**

Total : 5690,00 €

L'enveloppe prévue pour les subventions aux associations est, cette année, de **6000 €**. Cette somme, supérieure au total des attributions, donne donc une petite marge de manœuvre à la mairie pour faire face à d'éventuels imprévus.

Projet de restauration du monument aux morts

La restauration du monument aux morts est prévue à l'occasion du centenaire du début de la première guerre mondiale.

Devis des travaux de restauration : **1750 €** (approuvé par le Conseil Municipal).

Elections européennes du 25 Mai 2014

Résultats aux Barthes

Inscrits **363** Votants 182 Blanc **13** Exprimés **169**

	Aliot (FN)	Alliot-Marie(UMP)	Rochefort (UC)	Rozière (UG)	Bové (Verts)	Mélenchon (FG)	Marty (DD)	Lesellier (DD)	Husset (DIV)	Martinez (DD)	Torremocha (LO)	Boussion (DVG)	Lenne (DIV)	Autres candidats
Voix	54	27	20	20	18	8	5	5	3	3	2	2	2	0
Pourcentages	**31,95 %**	**15,98 %**	**11,83 %**	**11,83 %**	**10,65 %**	**4,73 %**	**2,96 %**	**2,96 %**	**1,77 %**	**1,77 %**	**1,18 %**	**1,18 %**	**1,18 %**	**0 %**

Autres infos-Mairie

Remerciements

Cette année, la population de notre commune a été recensée. Nous tenons à remercier l'ensemble des habitants pour leur participation et le bon accueil qu'ils ont réservé à Madame Baudel, responsable de la distribution et de la collecte des documents.
Félicitations à cette dernière, qui a su arpenter tous les recoins de la commune dans les délais impartis

Recensement de la population des Barthes

Résultats provisoires *

Nombre total de logements :
226 dont :

- 199 résidences principales
- 2 logements occasionnels
- 2 résidences secondaires
- 23 logements vacants ou de catégorie indéterminée

Evolution de la population des Barthes

2004	2009	2014
444 habitants	473 habitants	**539** habitants

(Ces résultats devront être validés par l'INSEE)

PERMANENCE du Conseiller Général

Monsieur Dagen assurera une permanence le samedi 21 juin 2014 à 9h30 à la mairie des Barthes.

Veuillez informer la mairie de votre passage.

Carte Nationale d'Identité

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie…

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interieur.gouv.fr/
http://www.diplomatie.gouv.fr/

PERMANENCES de Monsieur le Maire

Comme par le passé, monsieur André Magnac tiendra une permanence à la mairie :

- *tous les lundis après-midi de 13h30 à 17h30*
- *tous les jeudis matin de 8h à 12h*

En cas d'urgence ou de problèmes graves, vous pouvez le contacter sur son téléphone portable :

06 16 55 27 53

Réunions du Conseil Municipal :

En pratique le Conseil Municipal se réunit au moins une fois par mois. Les jours et heures de convocation sont affichés en mairie sur les panneaux réservés à cet effet. LES SEANCES SONT PUBLIQUES ; quiconque peut y assister sans avoir à se justifier ni à en faire la demande. Seule restriction : il n'est pas possible d'intervenir. Toutefois, à la demande de trois de ses membres ou du maire lui-même, le Conseil Municipal peut décider sans débat, à la majorité absolue, de tenir sa séance à huis clos.

La vie municipale est ouverte aux citoyens. Vous pouvez vous y impliquer en participant aux séances du Conseil Municipal ou en vous engageant dans les associations locales.

Recensement des jeunes de plus de 16 ans :

Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ième} anniversaire.

La navette :

La navette reliant Les Barthes à Castelsarrasin, mise à disposition des personnes ne bénéficiant pas de moyen de locomotion pour se rendre le jeudi au marché de Castelsarrasin, continuera à être assurée une fois tous les quinze jours par Monsieur Stephan Sobol, conseiller municipal.

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez le contacter au :
06 10 78 41 56

Les horaires d'ouverture de la crèche :

La crèche a ouvert ses portes le 1er Octobre 2013. Les enfants sont accueillis du Lundi au Vendredi de 7H30 à 18H30.

Pour plus de renseignements : 1 chemin du Petit Prince
Labastide du temple
Tél : 05 63 65 44 08

Les élus dans leur quartier

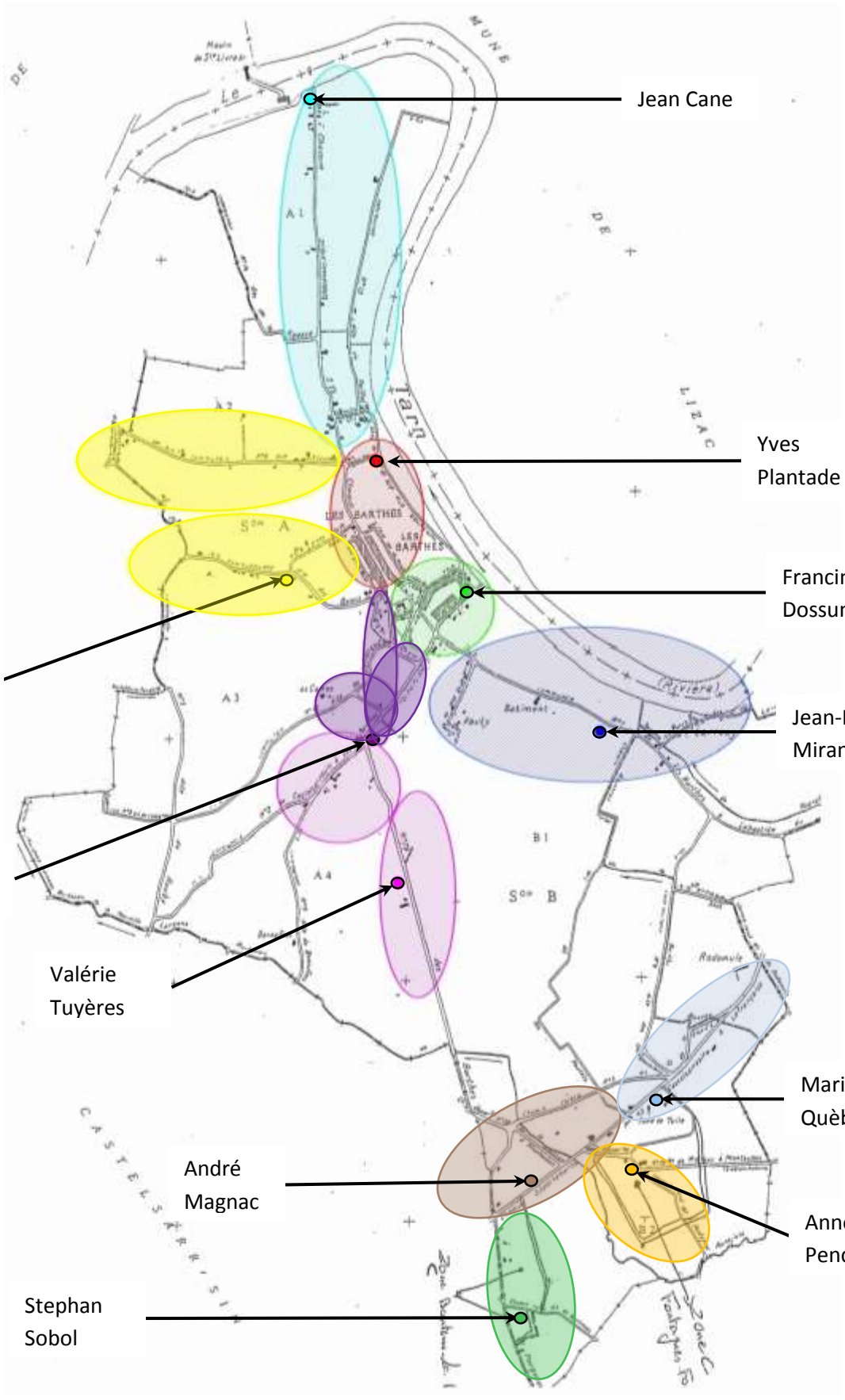

Carnet de la commune

Naissances

Le 6 Janvier 2014
est née à Montauban Loïs, Marie COOLSAET de James, Roger COOLSAET et de Stéphanie, Marie-Claude CUVILLIER, domiciliés en notre commune au 205 chemin des Fontaynes.
Nous félicitons les parents et souhaitons la bienvenue à Loïs.

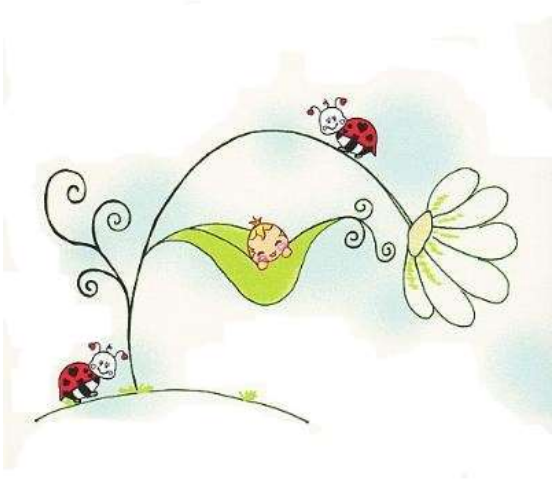

Le 21 mai 2014

est né à Montauban Mathieu, André Magnac de Grégory Magnac et de Glory Tallo, domiciliés au 1167 route de la rivière.

Nous félicitons les parents mais aussi les grands-parents, Madame Magnac et Monsieur Magnac, Maire de la commune des Barthes.

Bienvenue à Mathieu.

Décès

Décès le 29 avril 2014 à l'âge de 60 ans de **Bernard Leray.**

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès d'un enfant du pays, Bernard était né et avait passé toute sa vie à Les Barthes. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Notre école

Le jardin de l'école Girondine

Cette année la classe maternelle a de nouveau fait un jardin.

En avril nous avons fait nos semis en classe.

Nous avons des radis, des courgettes, des poireaux, des oignons rouges, de la salade, des fraises et bien d'autres légumes.

Pendant les vacances de Pâques nos semis sont morts, alors au mois de Mai, nous avons replanté directement au jardin les graines qui nous restaient.

Notre jardin ne sera pas bien grand lorsque nous partirons en juillet. Parents et grands-parents, nous aurons besoin de vous. N'hésitez pas à aller l'arroser, désherber et bien sûr récolter le fruit de votre labeur.

A la rentrée nous serons heureux de voir que notre jardin a été entretenu.

Merci à Christian qui nous a fabriqué une réserve d'eau très pratique avec un rangement pour les arrosoirs.
Merci à tous les parents qui nous ont déjà aidés en nous donnant des graines.
Merci aux élèves de la classe de CP/CE1 pour les étiquettes.

Bonnes vacances à tous les jardiniers en herbe.

L'histoire de l'école girondine

L'école a été construite il y a bien longtemps. Il n'y avait pas de chauffage électrique, on se chauffait avec des poêles ou des cheminées. Il y avait des barrières devant l'école. Il n'y avait pas la salle des fêtes ni la classe des CE2/CM1/CM2.

Les toilettes étaient dehors, aujourd'hui elles sont dedans et chauffées.
De nos jours, grâce à Jules Ferry, l'école est laïque, publique, gratuite et obligatoire.

CE2/CM1/CM2

Calendrier scolaire 2014/2015

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
Rentrée scolaire des enseignants	Lundi 1er Septembre 2014		
Rentrée scolaire des élèves	Mardi 2 Septembre 2014		
Vacances de la Toussaint	du Samedi 18 Octobre au Lundi 3 Novembre 2014		
Vacances de Noël	du Samedi 20 Décembre 2014 au Lundi 5 Janvier 2015		
Vacances d'hiver	du Samedi 7 Février au Lundi 23 février 2015	du Samedi 21 Février au Lundi 9 Mars 2015	du Samedi 14 Février au Lundi 2 Mars 2015
Vacances de printemps	du Samedi 11 Avril au Lundi 27 Avril 2015	du Samedi 25 Avril au Lundi 11 Mai 2015	Du Samedi 18 Avril au Lundi 4 Mai 2015
Vacances d'été	Fin des cours : Samedi 4 Juillet 2015		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Association des parents d'élèves

LE LOTO : une belle réussite !

L'association des parents d'élèves remercie la municipalité et Monsieur le Maire pour leur participation, ainsi que les parents d'élèves, pour leur aide et leurs dons.

La recette du loto aide les enfants de l'école Girondine à réaliser leurs différents projets.

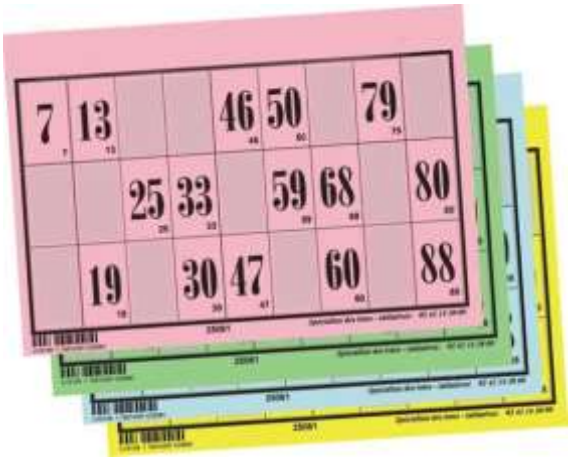

KERMESSE : le Vendredi 20 JUIN

L'association vous informe qu'elle organise la kermesse de l'école le **Vendredi 20** juin à partir de 16h30, pour le plus grand plaisir des enfants, surtout lorsqu'ils sont accompagnés des parents, des grands-parents et des amis.

La kermesse sera suivie d'un repas **à partir de 20H.**

Au menu :

PRIX : 11 euros pour les adultes, 5 euros pour les enfants de plus de 5 ans.

Ce repas est ouvert à tout le monde.

Réservations jusqu'au 13 juin auprès de Mme Quételart

au 06 81 01 00 77

Le 11 Mai 2014 : « Plantation du Mai »

Cet événement a eu lieu en présence de :

- Monsieur Bernard Dagen, Conseiller Général du canton,
- Madame Campourcy, représentant Monsieur Bésiers, Maire de Castelsarrasin,
- Monsieur Marc Bourdoncle, Maire d'Albefeuille Lagarde,
- Messieurs les Maires de la communauté de communes,
- Monsieur André Laborie, Maire de Saint Porquier,
- Monsieur José Lacombe, Maire de Meauzac, accompagné de son épouse,
- Monsieur Guy Portal, Maire de Barry d'Islemade,
- Madame Bancharel, conseillère municipale à Labastide-du-Temple et institutrice à l'école des Barthes, représentant Mr Kléber Leygue, Maire de Labastide du Temple,
-Monsieur Bernard Chauderon, Chef du corps des Sapeurs- Pompiers de Castelsarrasin,
- Madame et Messieurs les agents de la Communauté de Communes,
- Madame Marie-José Badens, notre secrétaire de mairie,
- Monsieur Anglès, président des Anciens Combattants de Les Barthes-Labastide du Temple.

Excusés : Mr Dominique Briois, Maire de Lavilledieu, ainsi que les commandants de brigade de gendarmerie de Castelsarrasin et Moissac.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement toutes les personnes qui honorent par leur présence cette fête, perpétuant ainsi la tradition.

« Dans le monde Occitan, la coutume de planter un arbre de mai en l'honneur des élus locaux est très vivace. Les hommes vont chercher l'arbre dans la forêt. Puis on le décore de drapeaux, rubans, d'une pancarte portant l'inscription « Honneur à notre élu(e) ». Puis on dresse l'arbre devant la maison de l'élu qui, en remerciement, doit régaler généreusement ses électeurs ! »

Source « Wikipédia »

Entouré de tous les conseillers anciens et nouveaux, Monsieur Magnac présente son équipe : Madame Francine Dossun 1ère adjointe, Monsieur Jean-Marc Miramont 2ième adjoint, Monsieur Yves Plantade 3ième adjoint, Madame Josiane Labruyère, Madame Anne Penche, Monsieur Stéphane Sobol et les quatre nouveaux conseillers Monsieur Jean Cane, Madame Fabienne Lemouzy, Madame Marie-Claire Quèbre et Madame Valérie Tuyères.

Bien que non obligatoire, la parité est largement respectée !

Monsieur le Maire rappelle que l'arbre de mai est érigé en l'honneur des nouveaux élus de la commune.

Mais il est avant tout l'occasion de leur permettre de dialoguer avec l'ensemble de la population : chacune et chacun, toutes celles et ceux qui sont sensibles à la vie de la commune, peuvent rencontrer les élus pour leur faire part de leurs idées, dans une ambiance conviviale et en toute simplicité, autour du verre de l'amitié.

Dans son allocution, le premier édile assure « que la municipalité continuera d'être à votre écoute, pour tous les problèmes qui concernent la vie de la commune, aussi n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits ou de vos difficultés, nous essayerons dans la mesure du possible de répondre à vos attentes. En bref un échange permanent entre vous et nous doit être vivant, dans le seul intérêt du village et de ses habitants ».

Monsieur Magnac rappelle que la présence des autres maires, aujourd'hui, montre bien l'entente qui règne au sein de la Communauté de Communes, créée en 2007. La mutualisation des moyens apporte des services très appréciés de tous (voirie, ordures ménagères, centre de loisirs pour les enfants, crèche pour les tout petits à Labastide-du-Temple…), services que les municipalités ne pourraient assurer seules.

A la fin du discours, Monsieur Magnac proposa à toutes les personnes présentes de s'avancer vers le buffet préparé par les membres du Conseil Municipal.

Le goûter champêtre se déroula à l'abri du vent, sous un ciel certes mitigé, mais qui permit à ce sympathique rassemblement de se poursuivre dans une très bonne ambiance.

Les participants apprécièrent un punch corsé délicieusement fruité, et de nombreux et savoureux petits fours.

Un grand merci à tous

Manifestations et festivités à venir…

Samedi 14 Juin Hall de Paris, Moissac à 21 H	***Gala de danses de Belle Arabesque***
Mercredi 18 Juin à 18H à Labastide du Temple, à 18H30 aux Barthes	***Appel du 18 Juin 1940*** ***du Général De Gaulle*** (ACVG) Dépôt de gerbe au monument aux morts
Vendredi 20 Juin à l'Ecole Girondine à partir de 16H30	***Kermesse de l'école*** (Association des Parents d'élèves) ***Repas*** (à partir de 20 H)
Samedi 21 Juin Place de l'inondation à partir de 20 H	***Fête de la Musique,*** ***Feu de la Saint-Jean*** ***Grillades et soirée dansante…*** (Comité des Fêtes)
26, 27 et 28 Juin	***Voyage au Puy du Fou*** (Les Cheveux d'Argent)
4, 5 et 6 Juillet, Place de l'inondation	***Fête Votive*** (Comité des Fêtes)
14 Juillet à 18H aux Barthes, à 18H30 à Labastide du Temple	***Fête Nationale.*** (ACVG) Dépôt de gerbe au monument aux morts
Vendredi 8 et Samedi 9 Août	***Voyage dans le LOT et l'Aveyron*** (Les Cheveux d'Argent)

Le coin des associations…

Le programme des festivités et manifestations organisées par Le Comité des Fêtes

La Fête de la Musique

Samedi 21 Juin 2014

- A **20h** des **grillades** seront préparées.

- Le repas est suivi du **Feu de la St Jean**.

- Vers **22h30** un **vin d'honneur** sera offert (vin blanc moelleux avec des gâteaux secs).

- Une **soirée dansante**, animée par le comité, clôturera cette fête.

<u>Pour les grillades veuillez- vous inscrire auprès de ces différents contacts :</u>

- *M. Sobol au 06 10 78 41 56*
- *M^{me} Dossun 05 63 31 56 50*
- *M^{me} Miramont 06 76 32 97 42*

La fête Votive

Vendredi 4 Juillet

Soirée dansante animée par le dj JB.

Samedi 5 Juillet

à partir de 20 H

Pour le plaisir de se retrouver, on peut partager tranquillement un **pique-nique** que chacune et chacun aura pris soin d'apporter.

et vers 22 H

avec Chris Animation

Dimanche 6 Juillet

10H30 : **messe** avec la participation de **l'orchestre d'AURELIEN**.

12H : **dépôt d'une gerbe** aux monuments aux morts, accompagné par l'**orchestre**,
suivi d'un **apéritif concert** offert par le comité.

20H : un **repas** vous sera proposé

Apéritif
Entrée
Aligot
Saucisses
Vin
Dessert
Café

Prix du repas : 15 € pour les adultes,
10 € pour les enfants à partir de 12 ans.

Réservation pour le repas auprès de :

- *Monsieur Sobol : 06 10 78 41 56*
- *Madame Dossun : 05 63 31 56 50*
- *Madame Miramont : 06 76 32 97 42*

- Ensuite, **soirée dansante musette**, avec **l'orchestre d'AURELIEN**.

Lors de ces manifestations, organisées et parfois animées par les membres du comité votre présence est vraiment très importante. Elle est une reconnaissance de leur investissement bénévole pour le village. Elle est aussi une belle occasion, pour les nouveaux résidents de la commune, de faire connaissance avec les plus anciens Barthaises et Barthais.

Aussi, petits et grands, jeunes et moins jeunes,

VENEZ NOMBREUX !!!

Les Cheveux d'Argent,

autour de la paëlla, encore bien appréciée :

et toujours fidèles au rendez-vous du loto :

Les voyages des Cheveux d'Argent

Voyage au Puy du Fou

Week-End dans le Lot et en Aveyron

Vendredi 8 AOUT

- En fin de matinée : une **promenade en bateau** sur le Lot est prévue, un **repas sera servi à bord**.
- Le soir : les participants assisteront à un **spectacle « Hier au village »**
- Nuit à l'hôtel.

Samedi 9 AOUT

- Sur le chemin du retour, vous visiterez les **caves de Roquefort**.

➢ *Pour de plus amples renseignements veuillez contacter Monsieur Sobol au 06 10 78 41 56.*

Monsieur Sobol, Président des Cheveux d'Argent, remercie tous les membres du l'association pour leur bénévolat. Il remercie également tous les adhérents qui participent au repas de fin de mois ainsi qu'aux diverses manifestations.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

ET VICTIMES DE GUERRE

UNE ANNEE BIEN REMPLIE

Samedi 22 février à 10h15, s'est tenue l'AG des A.C.V.G de la section Les Barthes et Labastide du Temple à la salle des fêtes des Barthes.

Le président Pierre Angles accueille et remercie les élus MM Bénac représentant B.Dagen, Mr Raynaud directeur de l' O.N.A.C, Mr Magnac maire des Barthes ainsi que Mr Leygues maire de Labastide de Temple.

Après une minute de silence, le secrétaire Guy Nolleau a énoncé le bilan 2013 et les projets pour l'année 2014.

DE NOMBREUSES CEREMONIES.

En 2013, nous avons participé aux diverses cérémonies commémoratives avec dépôts de gerbes, présentations au drapeau et hommages. (90 cérémonies environ pour les Porte-Drapeaux) ; dont ***plusieurs*** manifestations au camp de Caylus.

- Le 19 mars, fin de la guerre l'Algérie
- Le 8 mai, 69ème anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale.
- Le 18 juin, 74 anniversaire de « l'Appel à la résistance » du général de Gaulle depuis Londres

Le 14 juillet, célébration de la fête Nationale.

- Le 11 novembre, journée du souvenir commémorant le 95ème anniversaire de l'Armistice 1914-1918. Depuis 2012 lors de cette journée, sont associés les soldats morts pour la France dans tous les conflits.

UN MERVEILLEUX VOYAGE

L'association a organisé un voyage de 10 jours au Canada. Ce fut un extraordinaire moment de découvertes et de partage du 15 au 24 octobre.

BILAN FINANCIER

Le trésorier Christian Colombié a fait le point sur un bilan financier qui est satisfaisant.

INTERVENTION DU DIRECTEUR DE L'O.N.A.C

Mr Raynaud rappelle ce que représente l'O.N.AC dans le Tarn et Garonne. La loi du 27 juillet 1917 crée l'O.N.A.C (office national des pupilles de la nation). Ce n'est qu'en juin 1946 qu'il deviendra l'O.N.A.C. C-V (office national des Anciens Combattants et victimes de guerre). C'est plus de 4 millions de ressortissants anciens combattants et victimes de guerre répartis selon plus

d'une vingtaine de statuts spécifiques. Ils sont ayants droits ou ayant cause des différents conflits du XXème siècle.

Les missions de l'association sont multiples :

- Mission de valorisation et de transmission de la mémoire auprès de l'ensemble de la communauté nationale.
- Restauration des monuments aux morts avec les communes.
- Soutien des anciens combattants, pupilles de la nation, victimes d'attentats, harkis, juifs spoliés, veuves de guerre…

Pour le Tarn et Garonne, c'est 10 000 ressortissants et une aide de 70 000 euros.

Commémorations prévues par l'O.N.AC POUR 2014

- Anniversaire de la 1ère guerre mondiale, plusieurs manifestations sont en préparation dont une aux monuments aux morts de SAPIAC pour rendre hommage aux 55 morts de 14/18 de l'U-S-M.
- Une autre aura lieu le 5 août aux monuments aux morts de Montauban.

- N'oublions pas les anciens combattants d'Indochine, un hommage leur sera rendu le 7 mai avec un défilé du 31ème à Castelsarrasin pour le 60ème anniversaire.

- 70ème anniversaire de la résistance.

PREVISIONS 2014 DE L'A.C.V.G

Commémorations du 100ème anniversaire du la 1ère guerre mondiale. Pour une population de 930 millions de personnes, cette guerre aura fait plus de 9 millions d'hommes tués au combat, 8 millions de victimes civiles et environ 21 millions de blessés. Si vous avez des documents, des objets de cette époque n'hésitez pas à en informer l'association ou la mairie afin de rassembler des témoignages.

L'association prépare son voyage annuel du 25 septembre au 2 octobre en Corse. (renseignements au 05 63 31 50 89).

La prochaine Assemblée Générale est fixée à la date du 14 février 2015.

Après l'apéritif, et autour du traditionnel repas, cette journée s'est terminée par la photo souvenir devant le monument aux morts le tout dans une excellente ambiance.

19 Mars 2014
Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
(A.C.V.G.)

La commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie s'est déroulée le mercredi 19 Mars 2014 à Labastide du Temple et à Les Barthes, en présence de la population, des autorités civiles et militaires des deux communes et de Monsieur Bernard DAGEN, Conseiller Général de Castelsarrasin.

Le ministre délégué auprès du ministre de la défense, dans son message, lu par M. Leygue, Maire de Labastide du Temple et M. Magnac, Maire de Les Barthes, rendait un hommage solennel à toutes celles et ceux, civils et militaires, qui furent victimes de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

Après le recueillement suivi de la Marseillaise, un vin d'honneur était offert par la municipalité de Les Barthes

8 Mai 2014
Commémoration de la victoire du 8 Mai 1945
(A.C.V.G.)

Une foule assez nombreuse s'était rassemblée devant le monument aux morts de Les Barthes et de Labastide du Temple, ce Jeudi 08 Mai 2014, pour commémorer le 69ème anniversaire de la victoire 1939/1945.

Plusieurs personnalités assistaient à cette cérémonie : le Colonel CONTAMIN, M. Bernard DAGEN, Conseiller Général de Castelsarrasin, M. Magnac, Maire de Les Barthes, M. Leygue, Maire de Labastide du Temple, et de nombreux conseillers municipaux des deux communes.

Les Anciens Combattants, leur Président M. Anglès ainsi que les porte-drapeaux, rendaient également hommage à tous ces morts pour la France en observant une minute de silence, suivie de la Marseillaise.

Le pot de l'amitié offert par la mairie de Labastide du Temple, clôturait celle journée de recueillement.

ASSEMBLEE GENERALE DE
L'A.C.C.A DES BARTHES

L'assemblée générale de l'Association Communale de Chasse Agréée des Barthes s'est déroulée le 4 avril 2014 à 20h30 à la salle des fêtes du village.

Etaient présents : Mr Magnac maire de la commune, Madame Isabelle Bertrand directrice de la Fédération Départementale des chasseurs du Tarn et Garonne et une trentaine de membres.

Un nouveau conseil d'administration composé de 6 membres a été élu :

- Président : Mr Patrick Le Penven 05 63 30 91 76.
- Trésorier : Mr Denis Tuyères 05 63 31 58 21.
- Trésorier adjoint : Mr Louis Delmas
- Vice-Président : Mr Antoine Arquès
- Secrétaire : Mr Roger Furlan
- Secrétaire adjoint : Mr Florian Le Penven

L'A.C.C.A remercie tous les propriétaires terriens et toutes les personnes qui ont apporté leurs soutiens lors de cette assemblée, ainsi que Monsieur Christophe Gauger, qui a oeuvré une dizaine d'années à la présidence de l'Association.

Monsieur le maire, Madame la directrice de la Fédération des chasseurs et le nouveau président ont souligné l'étroite collaboration que le monde cynégétique devait avoir avec les municipalités et le monde agricole.

A ce sujet, le président souhaite que les agriculteurs victimes de dégâts de gros gibiers se fassent connaître dès les premières constatations sur le terrain (exemple : maïs pour les sangliers).

Des clôtures électriques peuvent être posées afin de réduire efficacement les problèmes engendrés par les animaux sauvages.

Un verre de l'amitié clôturait cette assemblée qui s'est déroulée dans un esprit convivial.

Les Barthes 2002

Association de sauvegarde du patrimoine des Barthes

Définition du <u>patrimoine rural non protégé</u>

Le patrimoine rural non protégé est composé de <u>tous les éléments constitutifs de l'histoire et l'identité des campagnes</u> :

- les **paysages** façonnés par l'homme au fil des siècles avec leur faune et leur flore liées à l'agriculture,
- les **édifices** et leur rapport à l'environnement : formes des villages, architecture des bâtiments, matériaux régionaux …,
- les **édicules** : fontaines, lavoirs, oratoires …,
- les **techniques**, outils, savoir-faire : toitures, enduits …,
- les **traditions** culturelles, religieuses, sociales, culinaires …,
- les produits du **terroir,**
- les **documents** : photos, documents, dessins,
- la **mémoire** orale.

Le patrimoine rural est un **bien reçu et à transmettre**, dont la propriété intéresse tout le groupe social : il est l'**héritage commun**.

Après la restauration de l'église, un autre bâtiment de notre commune s'inscrit dans le cadre du patrimoine à préserver : **le presbytère et son jardin**.

Notre association a commencé à réfléchir à sa sauvegarde et à son devenir et a d'ores et déjà proposé sa collaboration à la municipalité pour l'étude de projets.

Nous pensons qu'il serait profitable de faire participer les habitants des Barthes à ces réflexions, aussi si ce sujet vous intéresse, nous vous invitons à nous contacter.

<u>Michel Gerbaud (</u>05 63 31 79 34)

L'association

Belle Arabesque

est heureuse de vous annoncer

son gala de clôture

Au cours du gala, vous pourrez assister à de nombreuses représentations ; de la danse classique (cette année Le lac des cygnes), du jazz, de la danse contemporaine et des claquettes.

La troupe est composée de plus de 90 danseuses, elles sont impatientes de vous montrer les nouvelles chorégraphies qu'elles ont travaillées avec Eléonore Lemouzy.

Nous comptons vivement sur votre présence pour les encourager et surtout prendre du plaisir devant un spectacle de qualité.

Venez nombreux, vous ne le regretterez pas. (Entrée 8 euros)

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Eléonore au 06 61 84 58 90.

Tirades Et Répliques

Association de loi 1901

Onze années déjà que Tirades Et Répliques organise son festival dans la salle des fêtes du village.

Cette onzième édition, qui avait lieu les samedi 12 et dimanche 13 avril dernier, fut un très grand cru. Une belle réussite tant pour la programmation, avec 4 troupes de Haute Garonne et 2 troupes Tarn et Garonnaises, toutes affiliées à la FNCTA, que pour les organisateurs, qui ont trouvé cet édition magique, avec une ambiance détendue, des troupes très agréables, un jury fair-play, une fréquentation du public record, et un palmarès unanime.

N'oublions pas la subvention du Crédit Agricole qui a permis un changement technique très apprécié.

Un festival 2014 qui a redonné de l'allant aux bénévoles, enthousiastes à l'idée de la 12ème édition, d'ores et déjà sur les rails !

Le comité d'organisation tient à nouveau à remercier Mr le Maire et ses conseillers municipaux, ainsi que nos sponsors (Conseil Général, Crédit Agricole, Acta 82, Sud-Ouest Primeur et FNCTA) et les bénévoles qui nous ont donné un peu de leur temps.

Palmarès 2014

Meilleur Technique, Son, Décor, Costumes

Le prix a été attribué à la pièce *Le plancher des vaches,* par la Compagnie Les têtes de Mule (Ramonville-Saint-Agne).

Meilleur Comédien

ont été nominés

- Alexandre Journaux, interprétant le rôle de l'Auteur dans *Le plancher des vaches*, par la Compagnie Les têtes de Mules (Ramonville-Saint-Agne).
- Guillaume Mengelle, interprétant le rôle de Franck dans *Le goût des autres*, par la Compagnie de l'Olive (Toulouse).
- Olivier Rouquette, interprétant le rôle de Castella dans *Le goût des autres*, par la Compagnie de l'Olive (Toulouse).

Le prix a été décerné à Olivier Rouquette pour le rôle de Castella dans *Le goût des autres,* par la Compagnie de l'Olive.

Meilleure Comédienne

ont été nominés

- Catherine Sever, interprétant le rôle de Fernande dans *Le plancher des vaches*, par la Compagnie Les têtes de Mules (Ramonville-Saint-Agne).
- Nathalie Berthaux, interprétant le rôle de Manie dans *Le goût des autres*, par la Compagnie de l'Olive (Toulouse).
- Emmanuelle Dumont, interprétant le rôle de Clara dans *Le goût des autres*, par la Compagnie de l'Olive (Toulouse).

Le prix a été décerné à Emmanuelle Dumont pour le rôle de Clara dans *Le goût des autres* par La Compagnie de l'Olive.

Meilleure Mise en Scène

Le prix a été attribué à Christophe Regouby, pour *Le goût des autres,* par la Compagnie de l'Olive (Toulouse).

Meilleur Spectacle

ont été nominés

- *Le goût des autres*, par la Compagnie de l'Olive (Toulouse).
- *Le plancher des vaches*, par la Compagnie Les Têtes de Mule (Ramonville-Saint-Agne).

Le prix a été attribué à la pièce *Le plancher des vaches*, par la Compagnie Les Têtes de Mule.

Prix spécial du Jury – Mention Monty Python

Le prix a été attribué à *Aux armes citoyens*, par la Compagnie Histoire d'Eux (Albias), pour l'originalité, la créativité, le rythme…

Tribune libre

Coupures de lignes téléphoniques

Nous avons pris l'initiative, à quelques-uns, d'adresser à Orange, propriétaire des lignes, une réclamation collective suite aux trois coupures successives dont le village a fait l'objet en ce début d'année car les plaintes individuelles n'ont pas eu de résultat efficace.

La démarche a été très bien accueillie et nous remercions les signataires de la pétition qui nous ont chaleureusement reçus et nous nous excusons auprès des personnes que nous n'avons pas pu faire signer. Le nombre de signatures rassemblées est de 84 sur 110 lignes touchées par la dernière coupure. Si nous avions eu le temps de passer dans chaque foyer, le résultat serait proche de 100%.

Dans la lettre, nous demandons qu'une solution technique soit étudiée de manière à mettre hors de portée les câbles du secteur concerné (en bas de Labastide-du-Temple). Il s'agit d'éviter qu'ils ne soient sectionnés et de priver ainsi les usagers de téléphone, d'internet et de tous les services qui y sont rattachés. Cela pénalise lourdement les personnes qui l'utilisent dans leur travail et l'absence de téléphone peut être lourd de conséquence pour les personnes âgées seules et pour celles qui sont directement reliées aux systèmes d'assistance.

Au jour de la parution du bulletin, aucune réponse d'Orange n'est arrivée. Nous avons demandé à ce que l'interlocuteur soit la mairie et nous communiquerons la réponse à chacun de vous. Ensuite, et suivant celle-ci, d'autres actions pourront être envisagées. Cela demande un peu d'organisation, aussi nous profitons de cet article pour lancer un appel afin de constituer une équipe pour faire avancer cette affaire, il serait dommage de laisser tomber faute de bonnes volontés.

Vous pouvez contacter Michel GERBAUD ou Catherine SCHNEIDER ou encore la Mairie qui fera suivre.

Nous remercions Mmes Monique Lemouzy, Corine Rost, Florence Ghigi, Guilaine Roques, Mr Guy Soubrier et la municipalité pour leur participation au recueil des signatures.

Catherine SCHNEIDER (05 63 31 76 28)
Michel GERBAUD (05 63 31 79 34)

Environnement
Développement durable

Entretien des accotements et talus sur les routes départementales et communales

Pour les routes départementales, de nouvelles pratiques de fauchage sont mises en œuvre par le Conseil Général de Tarn et Garonne. Nombreux sont ceux qui déplorent les effets qui en résultent : visibilité réduite, aspect négligé de certains bords de route…
Dans un article de La Dépêche du Midi, récemment paru, le Conseil Général décrit et justifie ces nouvelles pratiques :

bords des routes départementales

Un fauchage raisonné et régulé

Dans une démarche environnementale, pour la protection de la flore et de la faune, **le Conseil général de Tarn-et-Garonne** met au point de nouvelles pratiques de fauchage et de débroussaillage.
La gestion des bords de route est nécessaire afin de garantir aux usagers automobilistes, motocyclistes et piétons des conditions de circulation sécurisées. Pour cela, il faut élaguer et faucher la végétation des zones sensibles comme les virages et les carrefours. C'est également l'occasion de favoriser leur confort sur les routes (bonne visibilité de la signalétique, espaces d'arrêts sur le bas-côté) ; mais aussi de préserver la nature du territoire et sa flore.

Un enjeu économique apparaît ; le fauchage doit être régulé pour réduire la consommation de carburant et le renouvellement du matériel. Le but final est de maintenir la sécurité routière tout en abaissant les coûts d'exploitation. Un enjeu environnemental est aussi soulevé. Il s'agit de réduire la fréquence des fauchages sur certains sites pour favoriser le développement de la flore, mais aussi de la faune en évitant la fertilisation des sols.
Limiter la fréquence de fauche permettra, à long terme, de préserver la biodiversité et de mettre en valeur la flore locale en réintroduisant des formations végétales diverses (haies hautes ou basses, alignements d'arbres…).
Enfin, cela assurera une fonction d'épuration des eaux de ruissellement.

Les deux périodes d'intervention
Le fauchage a démarré début mai pour une durée de quinze jours.
La seconde phase débutera mi-juin et se terminera la première semaine de juillet. Lors de ces interventions, seule une bande le long de l'accotement est traitée.
Intervention finale. Le débroussaillage qui prendra en compte les accotements, les fossés et les talus se déroulera de mi-août à fin janvier de l'année suivante ; son délai est fixé à 24 semaines.

40. La Dépêche du Midi . Vendredi 16 mai 2014

Les riverains de la départementale 79 interpellent souvent la mairie au sujet de l'entretien des bords de cette route.
Or la mairie n'est pas habilitée à intervenir sur les routes départementales.

Limitation de vitesse à 30Km/h à envisager ?

En ce qui concerne l'entretien des bords **de routes communales**, le problème est aussi souvent évoqué.
La fréquence des passages de la faucheuse y est pourtant plus élevée : quatre passages par an sont programmés : le premier en Avril (accotement), le second fin Mai/début Juin (accotement et dégagement du talus dans les virages et les carrefours), le troisième juste avant la fête du village et le dernier en Septembre (accotement et talus).

Cela est-il cependant suffisant ?
Comment concilier Economies, Ecologie, Sécurité routière et Valorisation de nos paysages et de notre « petit » patrimoine ?

Un carrefour des Barthes à visibilité réduite.

Ces questions seront à poser et à discuter lors d'un prochain Conseil Municipal…

Fabienne Lemouzy

ACCUEIL DE LOISIRS

CCTP2C

INSCRIPTIONS - ETE 2014

Du Lundi 07 juillet au Vendredi 14 août

Thème : L'Afrique (Juillet) / L'Océanie (Août)

Dossier d'inscription à retourner **IMPERATIVEMENT avant le 20 juin au bureau de l'Accueil de Loisirs à Meauzac**

PERMANENCES BUREAU	LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
	09h00 - 12h30 / 13h00 - 16h30
Renseignements Inscriptions Paiements	Accueil de Loisirs 4bis route de Lafrançaise - MEAUZAC
	09.67.36.10.55 => Hors Vacances scolaires
	06.83.20.95.42 => Mercredis et vacances scolaires
	adjointcctp2c@gmail.com

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour les nouveaux venus, un dossier cartonné est à retirer en Mairie ou au secrétariat de la Communauté de Communes. Il devra être complété, signé et accompagné des pièces suivantes :

- photocopie des vaccinations,
- assurance extrascolaire,
- attestation d'aide au temps libre de la CAF (ou Pass'Accueil MSA) pour ceux qui en bénéficient.

Les fiches d'inscriptions, complétées et signées, doivent être déposées avant la date limite au bureau de l'Accueil de Loisirs à Meauzac.

Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles et par ordre d'inscription.

Rappels

- L'accueil de loisirs est géré par la Ligue de L'enseignement 31 dans le cadre d'une collaboration avec la Communauté des Communes.
- Pour l'été, l'accueil des enfants aura lieu sur le centre de La Ville Dieu du Temple (Ecole Jules Ferry, Place des Templiers, entrée côté maternelle).
- Les inscriptions ne seront validées que sur retour de la feuille d'inscription complétée et signée, accompagnée du règlement **au bureau de l'Accueil de Loisirs au 4 bis route de Lafrançaise 82290 MEAUZAC**.

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles, il est donc impératif de respecter la date limite précisée sur la feuille d'inscription.

1°/ Tarifs :

Tarif journée avec repas		Tarif hors CCTP2C
1er enfant	**10 €**	15 €
2ème enfant	**9 €**	14 €
3ème enfant	**8 €**	13 €

2°/ Horaires (à respecter pour le bon déroulement des activités) :

Accueil des enfants : le matin entre 7h30 et 9h00.

Départ des enfants : le soir entre 16h30 et 18h30.

3°/ Règlement :

Chèque à l'ordre de la « Ligue de l'Enseignement 31 » **/ Chèques Vacances / CESU / Espèces**

4°/ Conditions d'inscription pour l'année scolaire 2013-2014 :
- Etre scolarisé en école maternelle ou élémentaire **et** être âgé de 3 à 11 ans.
- Remplir un dossier de renseignements (orange) par année scolaire et par enfant et fournir les documents demandés à savoir :

- la **photocopie des vaccinations à jour**,
- l'assurance **extra-scolaire 2013/2014**,
- les deux contrats signés,
- les deux règlements intérieurs,
- l'attestation Aide aux Temps libres CAF ou Pass'Accueil MSA pour les bénéficiaires.

Pour nous joindre : 06.83.20.95.42 / 06.31.54.31.22 ou adjointcctp2c@gmail.com